



Saint-Marc sur Seine



Toujours mieux vivre à Saint-Marc

Bulletin Municipal
Mars 2015

Le mot du Maire

Ce mois de Mars 2015 fera sans doute date dans l'histoire de notre pays avec cette toute nouvelle élection des «Conseillers Départementaux». Malheureusement, derrière cette réforme, on peut voir le sacrifice de notre ruralité. Le Pays Châtillonnais qui comptait 6 cantons n'en comptera plus qu'un avec deux représentants. Il est donc particulièrement important que chacun de nous s'exprime pour que le nouveau canton de Châtillon soit bien présent et se fasse entendre. Nous vous attendons aux urnes. Nous en profiterons pour vous mettre à disposition les plans des travaux prévus pour la traversée du village afin de vous informer et recueillir vos remarques.

L'annonce du printemps, c'est aussi les beaux jours qui reviennent, toutefois je ne vous cacherai pas mon inquiétude en voyant le niveau actuel de la Seine alors que le débit actuel est plutôt élevé. Comment sera la Seine au mois de juillet ou au mois d'août quand le débit sera divisé par 5, 10 voire beaucoup plus ?

Il nous faut poursuivre nos démarches en luttant contre la tyrannie de cet arrêté de 1864 qui n'a plus aucun sens et trouver une solution juste qui consiste à prévenir les nuisances dues aux inondations tout en évitant celles liées à l'absence de l'eau.

A partir de ce mois de mars, des temps de rencontre ou d'activités vous seront proposés :

- ✕ Le 11 avril : une **pièce de théâtre** avec la troupe de Gérard Chapuis qui était déjà venu il y a trois ans et qui avait enchanté les spectateurs.
- ✕ Le 1^{er} mai : la traditionnelle «**Marche**» qui nous fait redescendre la Seine depuis sa source. Cette année, nous partirons de l'Abbaye d'Oigny pour aller sur Duesme.
- ✕ Le 18 avril : un **concours de belotte** organisé par l'association de la St Hubert
- ✕ Du 11 avril à fin Mai, nous participerons à l'**expo** «Femmes et familles en temps de guerre» sur le Pays Châtillonnais.
- ✕ Le 19 avril : «**une journée de Saint Marc**» où nous nous retrouverons pour quelques travaux en matinée suivi d'un pique nique partagé au Foyer.

Je vous souhaite à tous un beau printemps.

Vincent Chauvot

Sommaire du Bulletin

Les infos utiles
Les comptes rendus des conseils
Ça se passe à Saint Marc

✕ Informations utiles ✕

Pompiers	18
Gendarmerie de Baigneux les Juifs	03 80 96 51 17
Gendarmerie d'Aignay le Duc	03 80 93 81 17
SAMU Hôpital	03 80 81 73 00
Docteur Corbeau	03 80 40 44 85
Docteur Deschamps	03 80 96 53 94
Docteur Renon	03 80 93 82 87
Mairie de Saint-Marc sur Seine	03 80 93 26 78
e-mail: mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr	

Nous avons jusqu'à présent l'habitude d'indiquer le numéro d'**EDF Dépannage**. Nous l'avons retiré car ce service n'existe plus, du moins sous la forme connue jusqu'alors.

Tout d'abord, lorsque l'on constate un problème électrique, la première chose à faire est de déterminer s'il affecte le réseau de distribution **ERDF** (en amont de votre raccordement) ou votre installation personnelle (en aval de votre raccordement).

Dans le premier cas, il convient de joindre le **09 72 67 50 21** (24H/24 ; 7J/7).

Dans le second cas, un nouveau dispositif, intitulé **SERVICE ASSISTANCE DEPANNAGE**, a été mis en place conjointement par **EDF** et **AXA Assistance** afin d'intervenir sur votre installation personnelle. Ce nouveau service est payant, de 4,90 € TTC/mois à 9,90 € TTC/mois suivant la formule retenue.

Pour en savoir plus, consultez la page web suivante:

https://particuliers.edf.com/fichiers/fckeditor/Particuliers/Offres/Depliant-commercial_ADE-ADEP.pdf

ou appelez un **conseiller EDF** au **09 69 32 15 15**

✕ Mairie ✕

Rencontre avec M. le Maire : sur rendez-vous au **06 20 56 84 66**.

Permanences du secrétariat : **lundi** et **jeudi** de **14h30** à **15h30** (en dehors de ces horaires, contactez **Cécile** au **03 80 93 26 78** pour fixer un RdV).

Location du foyer : renseignements aux jours et heures de permanence du secrétariat ou auprès de Marie-Christine Chapuis au **03 80 93 22 98**.

Service de soins (SSIAD) : 1, rue St Antoine – **03 80 93 20 91** - permanence **mardi** et **jeudi** de **9h00** à **16h30**.

✕ **Accès à la décharge municipale** ✕

Demandez les clés de la décharge municipale à **M. Bernard Malnoury, à l'Entreprise Chapuis ou au Secrétariat de mairie.**

Seuls les végétaux et les gravats peuvent y être déposés. Tous les autres types de déchets (plastiques, métaux, etc) y sont interdits. D'autre part, vous êtes prié de bien amarrer votre chargement pour éviter d'en perdre sur la route et les accotements. Merci de votre compréhension.

✕ **Entretien de la décharge municipale** ✕

Nous avons pris le soin de nettoyer la décharge municipale et nous aimerions garder ce lieu le plus propre possible et ainsi rendre plus facile le dépôt des déchets. Aussi, nous invitons chacun, dans la mesure du possible, à balancer les déchets directement dans le trou (et à ne pas les laisser sur le terre-plein supérieur). Nous vous en remercions par avance.

✕ **Saint-Marc propre** ✕

Nous avons pu constater qu'il manquait quelques poubelles. Nous aimerions refaire un point avec la CCPC sur les besoins de la commune. Nous vous invitons à faire connaître vos remarques auprès de Cécile ou de Rachel afin qu'elles nous transmettent les infos et que nous puissions prendre en compte vos demandes.

✕ **Horaires des déchetteries cantonales** ✕

BAIGNEUX LES JUIFS

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00 14h00 - 18h00

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Mercredi	10h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00 14h00 - 17h00

VILLAINES EN DUESMOIS

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi	10h00 - 12h00
Mercredi	14h00 - 17h00
Samedi	10h00 - 12h00 14h00 - 17h00

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Mercredi	14h00 - 16h00
Samedi	10h00 - 12h00 14h00 - 17h00

✕ A louer ✕

La commune de Saint-Marc sur Seine loue un appartement de type 2 comprenant cuisine, salle à manger, 1 chambre, sanitaires, chauffage à granule et courette.
Loyer : 310€/mois + 15€/mois de charges. Libre au 1er mars 2015.

Contactez Mme Marie-Christine CHAPUIS au 06 14 75 02 59 ou le secrétariat de mairie au 03 80 93 26 78 aux heures de permanence (lundi et jeudi de 14h30 à 15h30).

✕ Pour être bien éclairés ✕

Régulièrement, la société LIRELEC vient changer des ampoules de rue. Afin de nous aider à donner les bonnes informations, nous vous invitons à venir voir Rachel ou Cécile pour identifier sur le plan les luminaires qui dysfonctionnent.

✕ Commande de fuel en groupage ✕

(en lien avec SARL Chapuis Frères)

Si vous êtes intéressés par une commande de fuel domestique en groupage, merci d'indiquer à Rachel Moreau la quantité souhaitée (03 80 81 05 71, du mardi au samedi, de 9h30 à 12h30). Le tarif sera négocié selon la quantité.

✕ Chi Kong vietnamien à Fontaines en Duesmois ✕

Chaque lundi et mardi matin, des séances de Chi Kong sont proposées. Cette méthode consiste en séries de mouvements lents et fluides permettant de ressentir un bien-être physique et mental. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Chantal Chauvot, Martine Charlot, Eric Amar ou à l'association organisatrice «S'POIR Famille» au 03 80 96 26 48.

✕ YOGA ✕

L'association Liens de Vie organise des séances consacrées à l'apprentissage et à la pratique du yoga. Ces séances ont lieu le jeudi, de 17h15 à 18h30 à Busseaut, et de 20h30 à 21h45 à Bellenod. Elles sont dirigées par Annette Dulion, enseignante de yoga diplômée.

D'autres types de séances sont possibles sur demande ; par exemple des séances individuelles à domicile, des séances seniors, des séances dans un cadre périscolaire, etc.

Annette Dulion

17, rue Haute

21510 Busseaut

Tel : 03 80 91 46 55

Mail : annettedulion2014@gmail.com

✂ Bibliothèque municipale ✂

Nous vous rappelons que la bibliothèque municipale est à votre disposition dans les locaux de la mairie. Ses horaires d'ouverture sont ceux de l'agence postale, c'est-à-dire :

du **mardi** au **samedi** de **9h30** à **12h30**.

Les droits d'inscription sont gratuits.

La bibliothèque se compose d'un fond propre de livres, d'albums et de revues, pour adultes et enfants, qui sera complété d'une collection de CD audio.

D'autre part, le bibliobus départemental de prêt dépose 3 fois dans l'année un lot de livres divers. Les personnes intéressées par un ouvrage ou un thème particulier sont invitées à en faire la demande auprès de Rachel qui le réservera pour le prochain passage du bibliobus.

✂ Agence postale ✂

Nous vous rappelons que l'agence postale de Saint-Marc sur Seine est ouverte du **mardi** au **samedi**, de **9h30** à **12h30**.

Dans cette agence postale, vous pouvez acheter des timbres, des emballages pour vos colis et des enveloppes prêt-à-poster. Vous pouvez aussi déposer vos lettres et vos colis ou bien retirer vos lettres recommandées et vos colis. Enfin, vous pouvez effectuer des opérations financières de dépannage telles que des retraits d'espèces jusqu'à 300 € avec un carnet de chèques et une pièce d'identité ou encore des versements avec le n° de compte et une pièce d'identité.

✂ Dépôt de pain ✂

L'agence postale met également à la disposition des habitants de Saint-Marc un dépôt de pain. Pour en bénéficier, il est nécessaire de commander la veille avant 12h00 pour le lendemain.

Les habitants qui commandent du pain s'engagent à venir le chercher avant 12h30 ou à prévenir en cas d'empêchement au **03 80 81 05 71**.

Petite baguette	0,90 €	Grosse baguette	1,10 €
Pain d'1 kg	2,50 €	Epeautres	1,15 €
Marguerite	1,70 €	Bûcheron	1,30 €
Banette 1900	1,05 €	Céréales	1,30 €
Maître Joseph	1,20 €	Pain aux noix	2,00 €
Campagne	1,50 €	Médiéval	2,00 €
Briard	5,50 € le kg	Figue	2,00 €
Seigle	1,50 €	Pain aux Comtés	2,50 €
Complet	1,20 €	Cœur de lin	1,30 €
Viking	1,50 €	Pain aux lards	2,50 €
Banette graine	1,00 €	Pain maïs	1,65 €
Patois	5,50 € le kg	Pain Bayard	2,10 €
Boisé	2,05 €	Brioche	4,50 €

✕ CAUE ✕

Le **CAUE** ou **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** est une association qui a pour objectif la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Comprenant des architectes, des urbanistes et des paysagistes, cet organisme offre **gratuitement** ses conseils, aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités, dans des projets de construction, de rénovation ou d'aménagement.

CAUE (*Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30*)

1, rue de Soissons

21000 Dijon

Tel : 03 80 30 02 38

Fax : 03 80 30 06 40

Mail : info@caue21.fr

Web : www.caue21.fr

✕ Cercle généalogique de Côte d'Or ✕

“Le C.G.C.O., fondé en 1979, a pour objet de susciter des échanges entre généalogistes, de contribuer à leur formation et à leur information, d'encourager toutes les recherches et de diffuser tous les renseignements, permettant de mieux connaître le passé des familles côte-d'oriennes.”

Le C.G.C.O. publie régulièrement le résultat de ses travaux sous forme de revues et de brochures. Un travail considérable a été entrepris autour du conflit de 1914-1918 et de ses conséquences. Dans ce cadre, un cahier référencé M21557 et consacré aux victimes de Saint-Marc a été publié en octobre 2014. Ce document est consultable en mairie et peut également être commandé au C.D.C.O. au prix de 3€.

C.G.C.O.

La Maison des Associations

2, rue des Corroyeurs, boîte A 8

21068 Dijon Cedex

Tél : 03 80 45 42 18

Mail : cgcotedor@orange.fr

Web : <http://www.cgco.org>

✂ Elections départementales ✂

La loi du 17 mai 2013 “relative à l’élection des Conseillers Départementaux et à la modification du calendrier électoral” et le décret du 18 février 2014 ont instauré l’élection d’un binôme de Conseillers Départementaux, un homme et une femme élus ensemble, dans 23 nouveaux cantons qui représentent tous plus ou moins 20 000 habitants.

La Côte-d’Or passe de 43 à 23 cantons. La nouvelle assemblée, composée de 46 Conseillers Départementaux, portera le nom de Conseil Départemental.

Avant : Élections cantonales
43 cantons, 1 élu par canton
43 Conseillers Généraux siégeant au Conseil Général

Après : Élections départementales
23 cantons, 1 binôme homme/femme élu par canton
46 Conseillers Départementaux siégeant au Conseil Départemental

Les candidats aux élections Départementales se présentent en binôme homme/femme, afin de répondre à l’objectif de parité au sein de l’Assemblée Départementales. La loi prévoit que le binôme de candidats ait aussi un binôme de remplaçants, chaque candidat et son remplaçant devant être du même sexe.

L’Assemblée Départementale sera renouvelée en intégralité dans 6 ans.

A l’issue de ces élections, Saint-Marc sur Seine fera partie du canton de Châtillon sur Seine qui comprendra également les communes suivantes :

Aignay-le-Duc, Aisey-sur-Seine, Ampilly-les-Bordes, Ampilly-le-Sec, Autricourt, Baigneux-les-Juifs, Balot, Beaulieu, Beaunotte, Belan-sur-Ource, Bellenod-sur-Seine, Beneuvre, Billy-lès-Chanceaux, Billy-la-Côte, Bissey-la-Pierre, Boudreville, Bouix, Brémur-et-Vaurois, Brion-sur-Ource, Buncey, Bure-les-Templiers, Busseaut, Buxerolles, Cérilly, Chambain, Chamesson, Channay, Charrey-sur-Seine, Châtillon-sur-Seine, Chaugey, La Chaume, Chaume-lès-Baigneux, Chaumont-le-Bois, Chemin-d’Aisey, Coulmier-le-Sec, Courban, Duesme, Échalot, Essarois, Étalante, Étormay, Étrochey, Faverolles-lès-Lucey, Fontaines-en-Duesmois, Gevrolles, Gomméville, Les Gouilles, Grancey-sur-Ource, Griselles, Gurgy-la-Ville, Gurgy-le-Château, Jours-lès-Baigneux, Laignes, Larrey, Leuglay, Lignerolles, Loueme, Lucey, Magny-Lambert, Maisey-le-Duc, Marcenay, Massingy, Mauvilly, Menesble, Meulson, Minot, Moitron, Molesme, Montigny-sur-Aube, Montliot-et-Courcelles, Montmoyen, Mosson, Nicey, Nod-sur-Seine, Noiron-sur-Seine, Obtrée, Oigny, Orret, Poinçon-lès-Larrey, Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, Pothières, Prusly-sur-Ource, Puits, Quemigny-sur-Seine, Recey-sur-Ource, Rielles-Eaux, Rochefort-sur-Brévon, Saint-Broing-les-Moines, Saint-Germain-le-Rocheux, Saint-Marc-sur-Seine, Sainte-Colombe-sur-Seine, Savoisy, Semond, Terrefondrée, Thoires, Vannaire, Vanvey, Vertault, Veuxhaulles-sur-Aube, Villaines-en-Duesmois, Villedieu, Villers-Patras, Villiers-le-Duc, Villotte-sur-Ource, Vix, Voulaines-les-Templiers.

✂ Le bulletin de vote ✂

Figure sur le bulletin de vote, les noms classés par ordre alphabétique des 2 candidats Homme/Femme se présentant en binôme et ceux de leurs remplaçants respectifs. Attention : vous ne pouvez ni panacher entre les différents binômes des candidats, ni rayer, ni ajouter un nom, sous peine de nullité de votre bulletin.

✕ **Le premier tour** ✕

Au premier tour, les électeurs choisissent l'un de ces binômes. Si l'un des binômes a plus de 50% des voix et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits, il est élu pour 6 ans et va siéger à l'assemblée départementale. Si aucun des binômes n'a eu 50% des voix : il y a un second tour.

✕ **Le second tour** ✕

Pour être candidat au second tour, les binômes doivent avoir obtenu un nombre de suffrages égal au moins à 12,5% du nombre des électeurs inscrits (ou les deux premiers en voix si un seul ou aucun binôme n'atteint ces 12,5%). Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages (de voix) au second tour est élu.

✕ **Les candidats dans le canton de Châtillon sur Seine** ✕

Forces de Progrès (Union de la Gauche)

Mme COSIALS Catherine et M. ROMMEL Jean-Paul

Remplaçants : Mme BEGIN Colette et M. VAYROU Georges

Front National

Mme ROSSI Martine et M. SAVATIER Ambroise

Remplaçants : Mme MERLHOU Claire et M. MORIOU Philippe

Majorité Départementale (Union de la Droite)

Mme BOUCHARD Valérie et M. BRIGAND Hubert

Remplaçants : Mme MILESI Corinne et M. VERDOT Christophe

✕ **Quand et où voter** ✕

Ces élections auront lieu le dimanche 22 mars pour le premier tour et le dimanche 29 mars pour le second tour.

A Saint-Marc, le bureau de vote vous accueillera de 8 heures à 18 heures dans les locaux de l'ancienne école, rue Saint Antoine.

MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 9 DECEMBRE 2014

Présents: AMAR E - CHAPUIS MC - CHARLOT M - GIRARD D - MARTIN S - MOMBEL C
MOREAU A - PASDELOUP S - MIGNOT P
Secrétaire de séance : CHARLOT Martine

HEURES COMPLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les cadres d'emploi de rédacteur et d'agent d'entretien à faire des heures complémentaires et autorise le Maire à les régler.

RESILIATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE SURVEILLANCE AEP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de résilier le contrat de prestation de surveillance des installations d'eau potable avec la Lyonnaise des eaux à compter du 01/04/2015 (date anniversaire du contrat) et mandate le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

REMBOURSEMENT DE CHARGES A MR GUESSOUM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rembourser la somme de 124.25€ à Mr GUESSOUM Brahim afin de régulariser les charges locatives (entretien du poêle 2013 réglé directement par le locataire et régularisation des charges 2014).

AVENANT AU BAIL MR ET ME METAYER

Suite à la demande de Mr et Me METAYER Alain et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir un avenant au bail de location pour facturer mensuellement 10€ de charges pour la redevance des ordures ménagères à compter du 01/01/2015 ; il mandate le maire pour établir les documents nécessaires.

ALERTE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Nous avons été convié à la Sous-Préfecture. Les points suivants sont évoqués :

- ✘ Le ration de rigidité des charges (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêt/produits fonctionnement CA) demeure à un niveau élevé malgré son amélioration.
- ✘ Le Coefficient d'autofinancement courant (CAF) est négatif
- ✘ L'encours de la dette est de 1634€/habitants sans compter le service des eaux, la moyenne départementale est de 419€
- ✘ La trésorerie est forte et représente une marge de manœuvre. Le fond de roulement est de 73000€ fin 2013 contre 31000€ fin 2012 et prend en compte la vente du presbytère.
- ✘ Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est à un taux élevé 318€/hab. contre 230€ (moyenne départementale)

Le Maire tient à disposition ce compte rendu, réalisé par les services de la Trésorerie. Il est consultable en Mairie.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Le conseil municipal fixe les orientations budgétaires 2015 comme suit :

- ✘ Traversée du village
- ✘ Bâtiment des écoles
- ✘ Stationnements rue Saint Antoine
- ✘ Chemins
- ✘ Cimetière

MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 29 JANVIER 2015

Présents: AMAR E - CHAPUIS MC - CHARLOT M - MARTIN S - MOMBEL C - PASDELOUP S - MIGNOT P

Procuration: GIRARD D

Excusé: MOREAU A

CONCESSIONS CIMETIERES 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs des concessions de cimetière pour 2015 comme suit :

- α Concession de 30 ans 100€
- α Concession de 50 ans 150€
- α Concession de 99 ans 250€

COMMISSION COMMUNALE « CIMETIERE »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en place une commission communale « cimetière ».

Après appel à candidature, les membres désignés sont :

- α Marie-Christine CHAPUIS
- α Serge MARTIN
- α Christian MOMBEL
- α Martine CHARLOT

LOGEMENT COMMUNAL 1 RUE SAINT ANTOINE 1ER ETAGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en location en l'état le logement situé au 1 rue saint Antoine, au 1er étage, à compter du 1er juillet 2015 pour un loyer mensuel hors charge de 300€.

CONVENTION RELATIVE AU REGLEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES DUES AUX AGENTS DU SIVOS DE VAL DE SEINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir une convention relative au règlement des indemnités journalières dues aux agents du SIVOS de Val de Seine avec les communes d' Aisey sur seine – Bellenod sur Seine – Brémur et Vaurois – Busseaut – Chemin d'Aisey – Magny Lambert – Nod sur Seine – Origny sur Seine – Semond (communes membres du SIVOS de Val de Seine).

Il est convenu que la commune de Saint Marc sur Seine :

- α Prendra en charge mensuellement les règlements des indemnités journalières dues aux agents à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'à la fin de leurs indemnisations
- α Refactorera semestriellement aux 9 autres communes au prorata du nombre d'habitants selon l'INSEE au 01/01/2014

Les frais de secrétariat seront entièrement supportés par la commune de Saint Marc sur Seine.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

DIVERS

Le maire donne lecture du courrier du Président du SIVU concernant les modalités de location du nouveau local (au RDC anciennement école maternelle). Le conseil municipal donne l'autorisation à Mr MASSON de poser une barrière démontable devant la porte de leur maison afin d'assurer la sécurité des enfants

MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 11 FEVRIER 2015

Présents: AMAR E - CHAPUIS MC - CHARLOT M - MARTIN S MOMBEL C - PASDELOUP S - GIRARD D

Excusé: MOREAU A - MIGNOT P

Secrétaire de séance : CHAPUIS MC

LOGEMENT COMMUNAL 1 ROUTE DE MAGNY

Après avoir pris connaissance du courrier de résiliation du bail au 28/02/2015 de Mr MENDES GOMES Augustino, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette demande et mandate Marie-Christine CHAPUIS pour faire l'état des lieux le 28/02/2015.

MAITRISE D'ŒUVRE- EURO INFRA

Après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition tarifaire pour la maîtrise d'œuvre en vue des travaux d'aménagement de la voirie «route de Dijon», le conseil municipal accepte le devis de 2 450€ HT et autorise le maire à signer ledit document.

TRAVAUX TRAVERSEE DU VILLAGE – DEMANDE SUBVENTION FCDT

Après avoir pris connaissance du projet de réaménagement de la traversée du village, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant estimatif des travaux qui s'élève à 34 783.00€ HT pour le lot 1 et à 16 230.00 € HT pour le lot 2

Le conseil municipal

- ❏ **sollicite** le concours financier du Conseil Général de Côte d'Or dans le cadre du FCDT 2015 à hauteur de 50% du montant Hors taxe pour le lot n°1
- ❏ **confie** les travaux au SIVOM de Baigneux les Juifs
- ❏ **précise** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement sur le budget 2015 de la commune
- ❏ **demande** a bénéficier d'une autorisation de commencement des travaux pour ce lot
- ❏ **atteste** que les travaux portent sur les abords de la RD971
- ❏ **mandate** le Maire pour faire les démarches nécessaires.

TRAVAUX DANS LE BATIMENT DES ECOLES – DEMANDE SUBVENTION « VILLAGE COTE D'OR »

Après avoir pris connaissance du projet de réaménagement concernant les anciennes salles de classe maternelles, salle d'activité et salle de motricité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant estimatif des travaux qui s'élève à 11 548.78 € HT (soit 13 858.56 TTC), mentionne que l'ensemble des dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune.

Le conseil municipal sollicite le concours financier du Conseil Général de Côte d'Or dans le cadre du dispositif « Village Côte D'Or », et s'engage à ne pas solliciter d'autre programme d'aide du Conseil général au titre de ce projet et atteste de la propriété communal du bien, objet du projet.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour faire l'ensemble des démarches nécessaires.

BAIL AVEC LA POSTE POUR TRI POSTAL

Après avoir pris connaissance du projet de bail avec la Poste pour l'installation d'un tri postal dans l'ancien bâtiment des écoles (regroupant salle de motricité – sanitaires – garage – cour extérieure) et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le loyer mensuel à 650€ et 200€ de charges mensuelles, fixe le début du bail au 1er avril 2015.

Le règlement du loyer et des charges se fera au début de chaque trimestre par virement à la trésorerie de Venarey les Laumes.

Le conseil municipal mandate le maire pour signer tous documents nécessaires.

Ça se passe à Saint-Marc

✂ Repas de la nouvelle année ✂



La commune de Saint-Marc a organisé un repas pour la nouvelle année, gratuit aux personnes de plus de 70 ans.

Cette sympathique festivité s'est déroulée le dimanche 18 janvier à la salle des fêtes.

Elle a rassemblé une soixantaine de personnes autour d'un déjeuner et a connu un vif succès.

Elle était animée par des chants (merci à Nadine et à Flo) et des danses (merci au club Zumba de la MJC de Châtillon sur Seine).



Voilà une mission accomplie dans le secret des coulisses, mais avec quel dévouement et quel sérieux !!!...